

MOUVEMENT 2^{ème} phase à titre provisoire

Tous les documents sont parus sur le site de l'IA ce jour.

- [Circulaire du mouvement à TP](#)
- [Liste des supports vacants](#)
- [Liste des supports fractionnés](#)
- [Liste des zones géographiques élargies](#)

Dates prévues d'ouverture du serveur :
du mercredi 20 juin au mardi 26 juin (minuit)

Les conseils du SNUDI FO pour « réussir son mouvement » :

1/ Bien lire les documents mis en ligne

Dans le document « [liste des supports vacants](#) », certains postes apparaissent avec une quotité mentionnée (25%, 50%, 75%).

Si la mention "**OUI**" apparaît dans la colonne "frac". **Ce sont des postes fractionnés.**

Il faut alors utiliser le document « [liste des supports fractionnés](#) » pour connaître la composition du poste, avec ses divers « morceaux ».

Dans cette même « [liste des supports vacants](#) », la colonne *nb V* indique combien de postes sont vacants. Si dans la colonne *nb B* – (2^{ème} colonne) un nombre est noté, alors ces postes **sont bloqués** et à soustraire du nombre de postes vacants.

ATTENTION, l'application IProf ne permet pas de voir si le poste est bloqué ! Il faut se référer aux listes PDF sur notre site !

2/ Emettre ses vœux

Comme pour le 1^{er} mouvement, vous avez la possibilité de faire 30 vœux au maximum. Ceci n'est pas une obligation !

Il est encore moins obligatoire de postuler sur des vœux de zone élargie. La circulaire spécifie bien que « *les participants **sont invités** à formuler au moins 3 vœux...* ».

FO a demandé et obtenu la suppression de cette obligation et des « sanctions » envers les collègues ne le respectant pas. En effet, la « machine » attribuait automatiquement en premier le vœu le moins demandé et donc le moins « attractif ». Ce qui entraînait des situations douloureuses !

Nous vous conseillons donc de mettre un maximum de vœux précis sur établissement avant de privilégier une zone géographique.

3/ Priorités

- Si vous étiez affectés sur des postes en éducation prioritaire en 2011-2012 (ZEP, RRS, ECLAIR), vous bénéficiez d'une priorité si vous voulez vous maintenir dans cette école.

Dans le cas de postes fractionnés, il faut y être pour au moins 50%

- si vous bénéficiez d'une priorité médicale, 500 points vous sont attribués. Il est tout de même nécessaire de formuler un nombre de vœux « suffisant », sur une commune par exemple.

4/ Terminer son mouvement

Une fois vos vœux choisis, il faut cliquer sur « **terminer la saisie** ».

Vous pouvez encore modifier vos vœux tant que le serveur est ouvert

N'oubliez pas de cliquer sur « **éditer le PDF** » pour avoir une trace écrite de vos vœux.

Adressez le double de ce document au syndicat, dès que possible, pour qu'on puisse vérifier votre barème et vous suivre tout au long des opérations du mouvement.

Merci de nous indiquer vos coordonnées (mail et téléphone) !

1ers Résultats du 2nd mouvement : le jeudi 28 juin (groupe de travail à l'IA)

Pour tout problème, contactez vos délégués du personnel FORCE OUVRIERE

Franck NEFF : 07.62.54.13.13 ou Louis BERNABEU : 06.13.71.37.25

Pour faire porter votre voix, il est nécessaire de renforcer le syndicat.

Sans syndiqués pas de syndicat !

Si ce n'est pas encore fait, nous vous invitons à nous rejoindre.

[Bulletin de syndicalisation](#)